

Compte rendu de la séance du 05 mars 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Didier PONTON

Ordre du jour:

Délibérations

DETR 2018

Remboursement facture à Mme Markovits

Maîtrise d'Oeuvre Réhabilitation logements gare

SDEI: Conseil en Energie Partagée

Transfert entretien Eclairage Public

Nouvelle convention Service d'Information Géographique

Vente parcelle à Mme Boucherat Claudine

Demande de logement

Comptes de gestion 2017

Comptes administratifs 2017

Affectation des résultats

Délibérations du conseil:

DETR 2018 (DE 2018 001)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dernier coût prévisionnel établi par le bureau d'études DB concernant les travaux d'aménagement de la traversée du bourg de CIRON.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'État dans le cadre de la DETR 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

⇒ accepte la proposition du maire

⇒ le charge de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018

⇒ accepte le plan de financement ci-dessous:

Montant		Financement		
Travaux	600 000.00	DETR 2018	30%	180 000.00
		Amendes de police	3.3%	20 000.00
Maîtrise d'Oeuvre	41 275.00	FAR	2.5%	15 020.00
		CRST		en attente
Total HT	641 275.00	Autofinancement- Emprunt	64.2%	384 980.00
TVA	128 255.00	TVA	20%	128 255.00
TTC	728 255.00	TTC		728 255.00

⇒ charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Remboursement facture à Mme MARKOVITS (DE 2018 002)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M et Mme Markovits, nouveaux locataires du logement situé 2 rue de l'Eglise Saint Georges ont eu un problème d'évacuation des eaux usées. Ils ont fait appel au Vidanges Blanchoises pour déboucher les canalisations et ont réglé directement la facture.

M et Mme Markovits étant juste arrivés dans le logement, Monsieur le Maire propose de leur rembourser la facture, le problème pouvant être existant avant leur arrivée.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de rembourser à M et Mme Markovits le montant de 120€ correspondant à la facture payée.

Maîtrise d'Oeuvre Réhabilitation logements gare (DE 2018 003)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation des deux logements situés au 1 et 3 impasse de la gare à CIRON .

Il présente la proposition de maîtrise d'oeuvre du cabinet AD4 architecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- accepte la proposition de maîtrise d'oeuvre d'AD4 architecture pour un montant de 8 770€HT
- charge monsieur le maire de signer le contrat à intervenir et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Adhésion au service SIG proposé par le SDEI (DE 2018 005)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet du SDEI qui consiste à mettre à disposition l'outil SIG (Système d'Informations Géographiques) "Igéo 36" permettant la consultation des données géographiques du territoire de chaque commune.

Cet outil pourra être enrichi de différentes couches d'informations représentant notamment les réseaux et ouvrages de distribution publique d'électricité (ligne HTA, BT et postes), le réseau d'éclairage public, le réseau d'eau potable et d'assainissement, le PLU ou carte communale, etc...

Afin d'être complet, ce service accompagne les utilisateurs dans leurs utilisations de l'outil mais comprend également une aide pour la collecte de nouvelles informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Article 1er : Approuve l'adhésion aux activités accessoires en matière de SIG du SDEI

Article 2 : Autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de l'adhésion ainsi que tous les documents afférents à ce projet (avenant,...)

Vente de parcelle à Mme Boucherat (DE 2018 006)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal son accord pour vendre à Mme BOUCHERAT Claudine une partie de la voie communale n°7 située entre ses deux parcelles.
La division cadastrale a été effectuée par M Fourdrinier Géomètre

Après en avoir délibéré, le conseil:

- accepte de vendre à Mme BOUCHERAT Claudine la parcelle AX n°171 d'une superficie de 103m² au prix de 0.50€le m² soit 51.50€ .
- charge le maire de réaliser la vente sous la forme d'un acte administratif.
- tous les frais découlant de cette vente seront à la charge de l'acquéreur.
- charge Mme LABELLE Sylvie, 1er adjoint, de signer l'acte administratif.

Comptes de gestion 2017 (DE 2018 008)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur DEFEZ Gérard,

Après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Comptes administratifs 2017 (DE 2018 009)

Le conseil municipal sous la présidence de Madame LABELLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par monsieur DEFEZ Gérard, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	125 368.85			325 183.88		199 815.03
Opérations de l'exercice	84 621.83	276 124.51	291 583.77	483 746.96	377 205.60	759 871.47
TOTAUX	209 990.68	276 124.51	291 583.77	808 930.84	501 574.45	1 085 055.35
Résultats de clôture		66 133.83		517 347.07		583 480.90
Restes à Réaliser	557 171.89	97 274.60				
Totaux cumulés	767 162.57	373 399.11	291 583.77	808 930.84	1 058 746.34	1 182 329.95
Résultats définitifs	393 763.46			517 347.07		123 583.61

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		25 260.23		10 375.65		35 635.98
Opérations de l'exercice	58 778.11	51 764.67	74 281.72	73 800.63	133 059.83	125 565.30
TOTAUX	58 778.11	77 024.90	74 281.72	84 176.28	133 059.83	161 201.18
Résultats de clôture		18 246.79		9 894.56		28 141.35
Restes à Réaliser						
Totaux cumulés						
Résultats définitifs		18 246.79		9 894.56		28 141.35

2° Constate, aussi pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation résultat 2017 (DE 2018 010)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017

Budget principal:

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 517 347.07 €
- décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2 017		
Budget principal		
Résultat au 31/12/2017	Excédent	517 347.07€
	Déficit	
Excédent au 31/12/2017		66 133.83€
– déficit Restes à réaliser		459 897.29€
– Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la section d'investissement(1068)		393 763.46€
– Affectation à l'excédent reporté(002)		123 583.61€
excédent à reporter (001)		66 133.83€

Vente de bois (DE 2018 011)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 08 avril 2017 par laquelle il fixait le prix de vente de bois à M Petrault.

Il demande au conseil de fixer un tarif qui pourra être appliqué à tous demandeurs.

Après délibération le conseil municipal fixe le prix de vente du bois sur pieds à 8€ le stère.